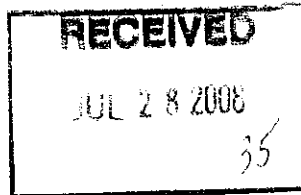


Le 21 juillet 2008



Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale  
À l'attention de David Messier  
333, avenue Laurier Ouest, 15<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

**Objet : Le régime canadien de fiscalité internationale**

Monsieur Messier,

Nous désirons vous remercier d'avoir donné aux représentants de Montréal International (MI) l'opportunité de rencontrer le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale le 7 juillet dernier. De ce fait, nous nous permettons de vous faire part de nos commentaires eu égard à l'un des mandats de MI que constitue l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) dans le Grand Montréal. La réalisation de ce mandat explique l'importance singulière que nous accordons au travail du Groupe consultatif ainsi qu'aux possibles améliorations futures du régime canadien de fiscalité internationale.

Les grands énoncés que MI souhaite mettre en exergue sont les suivants :


- Les IDE revêtent une grande importance pour le bien-être économique du Canada.
- Le Canada a donc tout à gagner à attirer des IDE et sa politique fiscale devrait appuyer cet objectif.
- La fiscalité influence l'attraction d'IDE et en ce sens, MI encourage le gouvernement du Canada à remplir son engagement d'atteindre le taux d'imposition effectif sur les nouveaux investissements des entreprises le plus faible parmi les pays du G-7.
- Pour veiller à ce que les régimes internationaux d'imposition des sociétés et de retenue d'impôt du Canada demeurent concurrentiels, il faudrait les comparer régulièrement aux normes internationales et prévoir les tendances et les changements à l'échelle mondiale.
- Le Canada devrait négocier davantage de conventions fiscales dans le monde puisque avec la mondialisation, les entreprises effectuant des IDE au Canada proviennent désormais d'un large éventail de pays. Le Canada pourrait, par exemple, négocier des exemptions bilatérales sur les retenues d'impôt applicables

aux dividendes et redevances, comme c'est le cas entre pays membres de l'Union Européenne. Au final, l'objectif visé par la signature de telles ententes est la création d'une situation avantageuse, à la fois pour le Canada, et les pays étrangers.

- Le régime d'imposition des investissements étrangers au Canada devrait contribuer à l'existence de règles du jeu équitables en ce qui concerne les activités commerciales ayant cours au pays.
- Finalement, MI encourage la mise en place d'un régime plus simple et convivial, facile à administrer et à s'y conformer et qui fournit les renseignements pertinents sur les règles fiscales canadiennes.
- Ces énoncés s'arriment aux points de vue exprimés par MI dans son mémoire soumis au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence au début de l'année 2008.

Je vous prie d'accepter mes cordiales salutations.

Le président-directeur général,



André Gamache